



Dans le cadre de la mise en œuvre des consignes nationales concernant la crise sanitaire CORONAVIRUS-COVID 19, la Ville de Lalinde vous assure de sa présence, de son soutien, et de l'adaptation de son service public afin qu'il se poursuive au mieux pour ses administrés.

Pour ce faire, elle vous informe des dispositions suivantes :

Lien de téléchargement attestation sur l'honneur de déplacement dérogatoire :

<https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestation-de-deplacement-derogatoire>

Des imprimés vierges sont également mis à la disposition des Lindois devant la porte d'entrée de la Mairie.